

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2016

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 35 Votants : 39 Suffrages exprimés : 39 Vote Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille seize, le 22 Mars à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au Cap d'Agde, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, Président.</p> <p>Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Gérard BARRAU, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Robert GELY, Valérie GONTHIER, Michel HERAIL, Jean-Pierre LAMBERT, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michèle MILLER, Richard NOUGUIER, Hervé OBIOLS, Serge PESCE, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Michel SUERE, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.</p> <p>Présent(e)s suppléant(e)s : Mesdames, Messieurs, Michel FARENC, Catherine CORBIER, Jean-François COMBES, Alain CASTAN, Christine ANTOINE, Edith FABRE, Claude GEISEN, Alain GRENIER, Christian THERON, conseillères et conseillers syndicaux suppléants.</p>
Date de convocation 16 MARS 2016	<p>Absent(e)s excusé(e)s représentés par mandats : Madame, Messieurs, Gérard ABELLA, Alexandra LESTEL-BOUISSY, Jean-Claude MARCHI, Luc ZENON, conseillère et conseillers syndicaux, ayant donné respectivement mandat à Madame, Messieurs, Michel SUERE, Michèle MILLER, Jacques LIBRETTI, Michel HERAIL, conseillère et conseillers syndicaux.</p>
Date de transmission en sous-préfecture 	<p>Absent(e)s excusé(e)s suppléés : Mesdames, Messieurs, Gérard BOYER, Gwendoline CHAUDOIR, Guy COMBES, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Stéphane HUGONNET, Frédéric LACAS, Stéphane PEPIN-BONET, Christine PRADEL, conseillères et conseillers syndicaux.</p>
Date d'affichage 	<p>Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Alain BIOLA, Bruno ENJALBERT, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Gérard GAUTIER, Pascale LAUGE, Jean-Pierre PEREZ, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAUD, Patrick SOL, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Philippe VIDAL, Emmanuel VILLANEUVA, conseillères et conseillers syndicaux titulaires.</p>
Délibération N° 2016-15	<p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire de séance : Yann LLOPIS.</p>
Contrôle de légalité	<p>OBJET : BUDGET – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION & ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapporteur : Le Président</u></p> <p>En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Comité Syndical arrête le Compte Administratif qui lui est annuellement présenté par le Président.</p> <p>Il arrête également le Compte de Gestion du Comptable Public.</p> <p>Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, il appartient au Comité Syndical d'élire son Président de séance pour l'examen et le vote du Compte Administratif.</p> <p>Monsieur le Rapporteur présente le Compte Administratif 2015 dont la balance se résume ainsi :</p>

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2015	580 230.00	66 239.97
Dépenses 2015	535 556.06	54 532.24
Résultat exercice 2015	44 673.94	11 707.73
Résultat antérieur reporté exercice 2014	132 103.72	269 266.48
Part affectée à l'investissement en 2014	0	
RESULTAT DE CLOTURE 2015	176 777.66	280 974.21

Conformément à l'article L 1612-12 du CGCT, Monsieur le rapporteur présente les réalisations annuelles chapitre par chapitre.

Il constate ensuite la conformité de toutes les écritures entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier.

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **DE PROCEDER** à l'élection de son président de séance qui est Michel SUERE.
- **DE PROCEDER** au vote du Compte Administratif 2015 par nature, au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS
011	Charges à caractère général	90 099.55
012	Charges de personnel	318 774.37
65	Autres charges de gestion courante	60 442.17
TOTAL des dépenses de fonctionnement réelles		469 316.09
042	Opération d'ordre entre sections	66 239.97
TOTAL des dépenses d'ordre de fonctionnement		66 239.97
TOTAL		535 556.06

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS
74	Dotations et participations	580 230.27
TOTAL des recettes de fonctionnement réelles		580 230.27
TOTAL		580 203.27

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS
20	Immobilisation incorporelles	52 717.20
21	Immobilisation corporelles	1 815.04
TOTAL des dépenses d'investissement réelles		54 532.54
TOTAL		54 532.54

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANTS
040	Opérations d'ordre entre sections	66 239.97
TOTAL des recettes d'investissement réelles		66 239.97
TOTAL		66 239.97

- **DE CONSTATER** la conformité entre les écritures du Compte Administratif 2015 et du Compte de Gestion 2015 tel que présenté par Monsieur le Trésorier ;
- **D'ARRETER** le Compte de Gestion 2015.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Béziers, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président
Gilles D'ETTORE

Annexe : CA 2015.

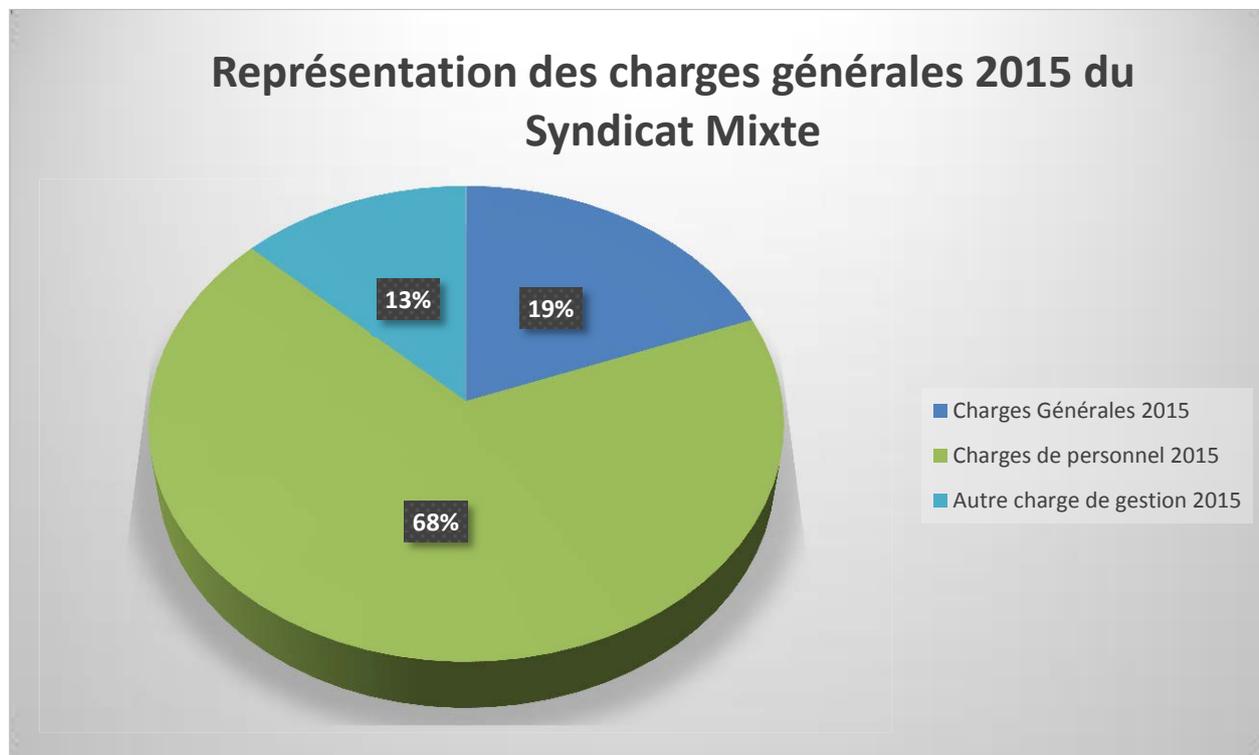


CA 2015

ANNEXE

Délibération N°2016-15

CA 2015 : Le Compte Administratif de 2015 a été réalisé pour un montant de 535 556.06 € en section de fonctionnement et 54 532.24 € en section d'investissement.



Fonctionnement

En dépense

Chapitre	Libellé	Budget 2015	CA 2015
011	Charges à caractère général	144 963	90 099.55
012	Charges de personnel	327 585.85	318 774.37
65	Autres charges gestions courantes	65 720.70	60 442.17
022	Dépenses imprévues	3 000	0
023	Virement à la section d'investissement	39 042.77	0
Dépenses réelles		580 312.32	469 316.09
042	Dotation aux amortissements	66 239.97	66 239.97
Total général		646 552.29	535 556.06

Les dépenses de fonctionnement sont bien maîtrisées permettant de dégager un excédent.

En recette

Le montant des participations des EPCI réalisé sur le BP15 est de 580 500 €, soit 2.15 €/hab.

Investissement

En dépense

Chapitre	Libellé	Budget 2015	CA 2015 (euros)
20	Etudes SCoT2B	374 718.47	52 717.20
21	Immobilisation corporelles	3 000	1 815.04
Total général		377 718.47	54 532.24

Report de lancement des études sur 2016.

En recette

- FCTVA pour un montant de 3 169.25€ ;
- Opérations d'ordre (Immobilisations) de 66 239.97€ ;
- Virement section de Fonctionnement de 39 042.77€ ;
- Résultat d'investissement reporté de 269 266.48€.

Résultats

- Un excédent de fonctionnement de 114 459.15€ cumulé ;
- Un excédent d'investissement de 280 974.21€ cumulé.